



COMMERCE

COMMANDE DE COUPEE

Pour la journée du :

Société / Client

Responsable/Chargé d'affaires

Tel

Mail

Navire	Quai				Cadre réservé Port de Brest Commande validée Grue portuaire indisponible Solution de remplacement * Oui Non
Mise en place	Enlèvement				
Horaire					
<input type="checkbox"/> Commande agents pour assistance à mise en place					
Nombre d'agents :					
Longueur	14m	16m	19m	25m	
Observations :					

Solution de remplacement (grue externe) *

NB : une facturation de 108.84 € par demi-journée sera appliquée sans accord de la CCIMBO

*Pour faire entrer une grue externe, ce document approuvé doit être présenté au poste de Garde

Capacité du TP	Poids de la grue
Descente de charge calculée	Entreprise de levage

L'utilisateur s'engage à avoir vérifié que l'opération envisagée n'est pas de nature à endommager les installations en place (ex : réseaux enterrés...), à respecter la capacité de charge des quais et terre-pleins ainsi que les règles de stationnement (ex : stationnement interdit sur galeries de quais...) pour l'opération envisagée.

L'utilisateur reconnaît avoir connaissance des règles du Code des transports relatives à la manutention portuaire (Article L.5343-1 et suivants, Article R.5343-1 et suivants) qui précisent que, les marchandises, les opérations de chargement et de déchargement des navires ou bateaux doivent être prioritairement effectuées par des ouvriers dockers, ainsi que les dérogations existantes.

(1) « La SPBB met en location des coupées et podiums dont les caractéristiques techniques sont disponibles auprès du service exploitation (« liste des coupées » et « fiche technique »)

Le client usager louant la coupée en prend l'entière responsabilité depuis le lieu de stockage jusqu'à son retour sur ce même lieu. Le client est responsable de vérifier que la coupée est adaptée à l'usage qu'il en fera durant toute la location. Il l'installe en fonction de ses besoins, en assure la réception et la mise en service, il gère la coupée pendant ses opérations jusqu'à son enlèvement du navire et au rangement sur le lieu de stockage.

Toute réclamation présentée au titre d'un dommage survenu dans ce laps de temps sera à la charge du navire (référence : règlement d'exploitation des installations pour la réparation navale du port de Brest)

Les locations de coupées pour les navires sont sur demande et suivant les disponibilités et font l'objet d'une « commande de mise à disposition de coupée ».

Tarififications

Gratuité de la première coupée : pour tous les navires venant en réparation programmée à Brest sur les installations de la concession de réparation navale, la location de la première coupée (avec podium si nécessaire) suivant les conditions mentionnées ci-dessus et pendant toute la durée du séjour est gratuite. Cette gratuité ne désengage en rien le client de ses responsabilités pour sa mise en place, sa surveillance lors de l'utilisation et son enlèvement (conformément aux conditions mentionnées dans les paragraphes précédents). **La mise en place et/ou l'enlèvement de cette première coupée n'est pas gratuite.**

Si le client n'a pas la capacité d'effectuer l'opération, la SPBB peut mettre à disposition un agent du service Formes & Quais pour l'aide à la mise en place ou l'enlèvement de la coupée (le client et le navire étant responsables du positionnement de la coupée, ainsi que son accrochage ou dés-accrochage).

Dans tous les cas, y compris pour la première coupée, un bon de commande pour la location de la grue et éventuellement, si le client le souhaite, pour l'utilisation d'un agent formes et quais doit être émis.

Coupées supplémentaires :

Les locations de coupées supplémentaires (à partir de la deuxième coupée) pour les navires sont sur demande et suivant les disponibilités.

Elles doivent faire également l'objet d'un bon de commande, suivant les tarifs du paragraphe ci-dessus (« conditions de mise en place ou enlèvement de la coupée »).

Le client reste responsable au même titre que la première coupée comme indiqué au début du chapitre. »

Tarifs et modalités d'usages : Voir « Tarifs publics & Modalités » en vigueur sur le site internet

Date

Signature client

Document à compléter, à valider et à envoyer à :

SPBB - Exploitation Grues : grues@brest.port.bzh

SPBB Exploitation RN & Quais : formesetquais@brest.port.bzh

SPBB facturation : comptafacturation@brest.port.bzh

Contacts SPBB - Port de Brest	Service Grues	06.08.24.34.96
	Maîtrise RN et Quais	06.08.24.35.21

Traitement Port de Brest - Exploitation :

Commande prise en charge le :

Personne en Charge :

Signature

Commentaires :

Diffusion Interne : Responsable grues/Directeur d'exploitation